

**Arrêté du 8 avril 2021 approuvant les modifications apportées au titre et aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite « L'École à l'Hôpital, Marie Louise Imbert »**

L'arrêté du 19 avril 2021 renouvelle pour 5 ans à compter du 10 août 2021, l'agrément au niveau national des associations « Grandir » et « Fédération nationale des associations d'utilisateurs en psychiatrie »  
Il renouvelle également pour 5 ans, à compter du 28 octobre 2021, l'agrément au niveau national des associations suivantes « Alliance maladies rares », « Union des familles laïques », « Fédération des associations d'aide aux victimes d'accident médicaux », « Ligue nationale contre le cancer ».